

le mercredi 1^{er} juin 2005

10 h

Prière.

L'hon. M. Ashfield accueille à la Chambre deux anciens députés provinciaux : Yvon Poitras, député progressiste-conservateur de Restigouche-Ouest de 1982 à 1987, et Max White, député coriste de Sunbury de 1991 à 1995.

Après les messages de félicitations, le président de la Chambre enjoint aux parlementaires de ne pas faire de longues présentations de félicitations et de n'en faire qu'une.

L'hon. M. Ashfield dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Réponse du gouvernement au Comité spécial de l'approvisionnement en bois*.

L'hon. M. Green propose que soit lu une première fois le projet de loi suivant :

55, *Loi sur le curateur public*.

La motion mise en discussion, M. S. Graham invoque le Règlement ; il soutient que, étant donné que le projet de loi 10, *Loi sur le curateur public*, projet de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire déposé par un député de l'opposition officielle, a été lu une deuxième fois et renvoyé au Comité plénier et qu'il a le même objet, il serait nécessaire de retirer ce projet de loi pour que le nouveau projet de loi, d'initiative ministérielle, puisse aller de l'avant. Il se déclare disposé à ce que l'ordre de renvoi au Comité plénier soit révoqué et à ce que le projet de loi 55 soit déposé.

Il est unanimement convenu que l'ordre portant renvoi du projet de loi 10, *Loi sur le curateur public*, au Comité plénier soit révoqué et que ce projet de loi soit retiré.

Le projet de loi 55, *Loi sur le curateur public*, est lu une première fois, et il est ordonné qu'il soit lu une deuxième fois à la prochaine séance.

M. S. Graham donne avis de motion 97 portant que, le mardi 7 juin 2005, appuyé par M. Allaby, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance, les courriels, les rapports, les études et les autres documents échangés entre le Bureau du Conseil exécutif, le cabinet du premier ministre et le bureau du vérificateur général entre le 1^{er} mars et le 1^{er} juin 2005.

M. V. Boudreau donne avis de motion 98 portant que, le mardi 7 juin 2005, appuyé par M. MacIntyre, il proposera ce qui suit :

attendu que le cancer est la première cause de mortalité au Nouveau-Brunswick;

attendu que les taux de cancer montent en flèche en raison de notre population vieillissante;

attendu que 3 580 nouveaux cas de cancer sont diagnostiqués chaque année;

attendu que le Nouveau-Brunswick a le deuxième taux d'incidence de cancer au Canada ;

attendu que le Cadre d'imputabilité de lutte contre le cancer pour le Nouveau-Brunswick a été élaboré par plus de 170 spécialistes en matière des soins du cancer et par des survivants et survivantes du cancer afin que le système de santé du Nouveau-Brunswick soit prêt à répondre à la demande croissante;

attendu que le Nouveau-Brunswick ne sera pas prêt à faire face aux défis entraînés par le cancer à moins qu'on agisse avec célérité;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement provincial de mettre en oeuvre une stratégie provinciale de lutte contre le cancer en collaboration avec les parties prenantes d'ici mars 2006.

L'hon. M. Green, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la deuxième lecture des projets de loi, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du Conseil consultatif des aînés du Nouveau-Brunswick et du ministère des Services familiaux et communautaires.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 53, *Loi modifiant la Loi sur les coroners*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, sur la motion de l'hon. M. Steeves, le débat est ajourné par le vote nominal suivant :

POUR : 27

l'hon. M ^{me} Blaney	M. Sherwood	l'hon. M. Huntjens
l'hon. E. Robichaud	l'hon. M. Steeves	M. Betts
l'hon. M. Mesheau	l'hon. M ^{me} Dubé	M. Malley
l'hon. M. Volpé	l'hon. M ^{me} Poirier	M. Williams
l'hon. M. Lord	l'hon. M. Ashfield	M. Carr
l'hon. M. Green	l'hon. M. Fitch	M. MacDonald
l'hon. D. Graham	l'hon. M ^{me} Fowlie	M. Stiles
l'hon. M. Mockler	l'hon. P. Robichaud	M. Holder
l'hon. M ^{me} MacAlpine	l'hon. M. Alward	M. C. LeBlanc

CONTRE : 25

M. McGinley	M. Albert	M. Foran
M. Jamieson	M. Ouellette	M. Kennedy
M. MacIntyre	M ^{me} Robichaud	M. A. LeBlanc
M. Allaby	M. Lamrock	M. Paulin
M. S. Graham	M. Targett	M. Doucet
M. Haché	M. Murphy	M. R. Boudreau
M. Armstrong	M. Kenny	M. Brewer
M. Landry	M. Arseneault	M. V. Boudreau
M. Branch		

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 54, *Loi sur la mobilité de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, sur la motion de l'hon. M. Mockler, le débat est ajourné par le vote nominal suivant, tenu, sur autorisation, après seulement cinq minutes de sonnerie d'appel :

POUR : 27

l'hon. M ^{me} Blaney	M. Sherwood	l'hon. M. Huntjens
l'hon. E. Robichaud	l'hon. M. Steeves	M. Betts
l'hon. M. Mesheau	l'hon. M ^{me} Dubé	M. Malley
l'hon. M. Volpé	l'hon. M ^{me} Poirier	M. Williams
l'hon. M. Lord	l'hon. M. Ashfield	M. Carr
l'hon. M. Green	l'hon. M. Fitch	M. MacDonald
l'hon. D. Graham	l'hon. M ^{me} Fowlie	M. Stiles
l'hon. M. Mockler	l'hon. P. Robichaud	M. Holder
l'hon. M ^{me} MacAlpine	l'hon. M. Alward	M. C. LeBlanc

 CONTRE : 15

M. McGinley	M. Albert	M. Arseneault
M. Allaby	M. Ouellette	M. A. LeBlanc
M. Haché	M ^{me} Robichaud	M. Paulin
M. Armstrong	M. Lamrock	M. Doucet
M. Landry	M. Kenny	M. V. Boudreau

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. C. LeBlanc.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h sous la présidence de M. C. LeBlanc.

Après un certain laps de temps, M. Malley prend le fauteuil à titre de président suppléant du comité.

Après un certain laps de temps, M. C. LeBlanc reprend le fauteuil.

La séance, suspendue à 16 h 40, reprend à 16 h 50 sous la présidence de M. C. LeBlanc.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. C. LeBlanc, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté un crédit et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici le crédit dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL
 COMPTE ORDINAIRE
 2005-2006

	Votés (\$)
Conseil consultatif des aînés du Nouveau-Brunswick	207 000

La Chambre adopte ce crédit.

La séance est levée à 18 h.